

SAINT LUBIN EN VERGONNOIS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2015

025- DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal prend acte des décisions municipales ci-dessous :

- Décision n° 2015-009 du 12/06/2015 : renonciation au droit de préemption urbain
- Décision n°2015-010 du 19/06/2015 : louage d'un jardin à M.Bluet
- Décision n° 2015-011 du 26/06/2015 : renonciation au droit de préemption urbain

026-RAPPORT D'ACTIVITES D'AGGLOPOLYS ET DU CIAS 2014

Le Conseil Municipal prend acte des rapports d'activités d'Agglopolys et du CIAS 2014 présentés par Monsieur le Maire.

027-STATUTS DU SIVOS ST BOHAIRE-ST LUBIN

Vu les statuts du SIVOS de Saint-Bohaire – Saint-Lubin en date du 21 avril 1986,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la réforme des rythmes scolaires,

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la délibération n° 2015-008 du comité syndical du SIVOS en date du 26 mai 2015 et expose les raisons qui conduisent à modifier les conditions initiales de fonctionnement du syndicat :

- l'ajout des TAP dans l'article 2 relatif aux compétences du syndicat,
- la représentation des communes à l'article 4 par l'élection de délégués suppléants,
- la nécessité d'engager une refonte globale des statuts qui sont anciens, afin de les mettre en conformité avec le code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après avoir entendu le maire :

- approuve la modification des articles 2 et 4 des statuts ainsi que leur refonte, tel qu'annexé à la délibération.
- charge le maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au président du SIVOS.

028-PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet éducatif territorial qui a été adopté par délibération du SIVOS n° 2015-009 du 26 mai 2015.

Celui-ci donne un avis favorable à ce PEDT.

029-EMPLOIS DE CONTRACTUELS

Le Conseil Municipal décide de reconduire, pour l'année scolaire 2015-2016, les postes suivants en emploi contractuel :

Adjoint technique de 2^{ième} classe :

- Surveillance de la cantine : 1H30/jour de classe
- Surveillance de la garderie et de la cantine : 4H40/jour de classe et 1H05 le mercredi

Celui-ci donne un avis favorable à ce PEDT.

030-TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs qui lui est présenté et prend acte que, suite au départ à la retraite de monsieur Jean-Paul Bongard, son poste d'adjoint technique de 2^{ième} classe est vacant à compter du 01/07/2015.

EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Administratifs				
Attaché	A	1	1	1
Adjoint administratif 2 ^{ième} classe	C	1	1	1

Techniques		6 dont	5 dont	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe dont				
Service technique	C	4	3	1
Secteur scolaire	C	2	2	2

EMPLOIS NON PERMANENTS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Techniques				
Secteur scolaire	C	2	2	2

031-SUBVENTIONS COMMUNALES 2015

	BP 2015
Pompiers	430,00
Comité des fêtes (fonctionnement)	260,00
S.I. Cisse	40,00
Détente-Loisirs-Culture	100,00
Amicale des Retraités	120,00
Société de chasse	100,00
Coopérative scolaire (Etoile cyclo)	250,00
coopérative scolaire (Ptes Rando)	191,00
Parents d'élèves	120,00
TOTAL	1 611,00

032-VIREMENTS DE CREDITS

Un virement de crédit de 3 445,00€ est voté en investissement.

Points abordés sans délibération

- Agglopolys : compte-rendu des commissions
- Val des Jonquilles : attribution de la DETR 2015 (38 445,00€) pour l'acquisition des terrains pour logements sociaux
- Bilan de l'inauguration du bâtiment technique

Didier PIGOREAU